

---

---

## Conseil d'administration

22 avril 2021

### Procès-verbal

---

---

### Ordre du jour

---

- 1. Informations du président**
  - 2. Points à caractère stratégique**
    - 2.1 Approbation des statuts de l'université de Lille 2022 (*délibération*)
- 

*Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille,*

#### **Etaient présents :**

Collège A : Martine BENOIT, Jérôme FONCEL, Patricia MELNYK, Christophe NIEWIADOMSKI Aymeric POTTEAU, Sophie TISON, Mohammed ZAKNOUNE

Collège B : Thomas ALAM, Moulay-Driss BENCHIBOUN, Jamal EL KHATTABI, Stéphane GOUNON, Chad LANGFORD, Marjorie MEISS, Gilles TOULEMONDE, Jacopo VIZIOLI

Collège BIATSS : Karine DEGRENIER, Anthony LENS, Benoit RUCKEBUSCH, Fabien SANTRE

Collège étudiants : Floriane CORNIL, Marie Lou DACHY, Michelle GROMADA, Ryan L'EVEILLE, Daniel MAKOKO, Zacharie SADEK

Personnalités extérieures : Frédéric BOIRON, Catherine DUCARNE, Nicolas LEBAS, Danièle PONCHAUX, Cosimo PRETE, Bénédicte SAMYN-PETIT, Patricia VANDENBERGHE

#### **Etaient excusés :**

##### Collège A :

*Etienne FARVAQUE*                      *procuration à Aymeric POTTEAU*

##### Collège BIATSS :

*Virginie MULLIER*                      *procuration à Anthony LENS*

*Ludovic RODRIGUEZ*                      *procuration à Jérôme FONCEL*

##### Personnalités extérieures :

*Danièle PONCHAUX*                      *procuration à Jean-Christophe CAMART*

*Samir OULD ALI*                      *procuration à Jean-Christophe CAMART*

**Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membre de droit) :**

Rectrice déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation : *Marie-Elisabeth BORREDON*

Représentant de la rectrice déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation : *Eric BILLOT*

Equipe présidentielle - Bureau :

Vice-présidente ressources : *Georgette DAL*

Vice-président formation tout au long de la vie : *Christophe MONDOU*

Vice-président recherche : *Lionel MONTAGNE*

Vice-présidente relations internationales : *Kathleen O'CONNOR*

Premier vice-président : *Nicolas POSTEL*

Equipe présidentielle – Comité de direction :

Vice-président transformation numérique : *Pierre BOULET*

Vice-présidente valorisation et innovation : *Séverine CASALIS*

Vice-président formation continue et alternance : *Vincent COCQUEMPOT*

Vice-président partenariats socio-économiques : *Ghislain CORNILLON*

Vice-présidente orientation et insertion professionnelle : *Sylvie DELMER*

Vice-présidente recherche (sciences et technologies) : *Clarisse DHAENENS*

Vice-présidente activités physiques et sportives : *Muriel GARCIN*

Conseiller : *Didier GOSSET*

Vice-président relations territoriales : *Nour-Eddine OUSSOUS*

Vice-présidente recherche (droit, économique et gestion) : *Nil OZCAGLAR-TOULOUSE*

Vice-présidente communication : *Laëtitia ROUX*

Vice-président recherche (sciences humaines et sociales) : *Philippe SABOT*

**Unités de formation et de recherche (UFR) – Instituts – Ecoles – Départements :**

UFR de psychologie : *Angela BARTOLO*

UFR des langues étrangères appliquées : *Christine BRACQUENIER*

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales : *Jean-Gabriel CONTAMIN*

Faculté des humanités : *Gabriel GALVEZ BEHAR*

Faculté des langues, littératures et civilisations étrangères : *Dominique HERBET*

INSPé : *Sébastien JAKUBOWSKI*

UFR 3S : *Dominique LACROIX*

Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique : *Guillaume PENEL*

Institut de formation de musiciens intervenant en milieu scolaire : *Philippe POISSON*

Faculté des sciences économiques, sociales et des territoires : *François-Olivier SEYS*

Faculté des sciences et technologies : *Christophe VUYLSTEKER*

Institut universitaire de technologie A : *François WAUQUIER*

Directrice générale des services : *Marie-Dominique SAVINA*

Directrice générale des services adjointe : *Anne-Valérie CHIRIS-FABRE*

Agent comptable : *Delphine LIARD*

Directeur des affaires juridiques : *Xavier FURON*

Chef du service des Affaires Institutionnelles : *François ZALIK*

---

*Après vérification du quorum, Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille, ouvre la séance à 16h30*

**Le président** informe le conseil d'administration qu'un étudiant de l'université, en licence de psychologie, a mis fin à ses jours. Il précise que ce bon étudiant bénéficiait d'un contrat de monitorat au SCD. Il propose de respecter un moment de recueillement en sa mémoire.

Il annonce que Dominique LACROIX a été élu doyen de l'UFR 3S. Il ajoute qu'une première ERC advanced grants dans le domaine des SHS a été obtenue par Catherine GAULLIER. Il précise que Catherine GAULLIER a bénéficié d'un projet ISITE en 2019.

## **2.1 Approbation des statuts de l'université de Lille 2022**

**Le président** explique que les 5 directions des établissements se sont accordées pour avoir un dépouillement et une proclamation des résultats synchronisée à 18h. Il propose de déclencher le vote vers 17h50. Il propose que des expressions concises des groupes et des personnalités aient lieu avant ce vote. Il rappelle que les statuts doivent être adoptés à la majorité absolue des membres en exercice du conseil d'administration.

**Benoit RUCKEBUSCH** (CGT) regrette que les réunions des conseils d'administration des 5 établissements soient séparées alors que le but de l'EPE est de créer un établissement commun. Il ajoute, qu'au nom de la CGT et de la FSU, il souhaiterait que l'enregistrement de cette séance de CA soit rendu public à l'issue de la réunion. Il estime que la publicité des débats permettrait aux collègues de comprendre sur quels arguments le vote se fera.

**Le président** lui répond ne pas avoir recueilli l'avis des conseillers à ce sujet. Il ne peut donner une suite favorable à cette demande.

**Jérôme FONCEL** (SUniR) demande à s'organiser afin que l'ensemble des groupes puisse s'exprimer avant le vote. Il précise que l'intervention de SuniR durera une dizaine de minutes.

**Le président** propose de faire un premier tour pour recueillir l'expression des différents groupes et les prises de parole des personnalités qualifiées. Il rappelle que plus de 1 000 participants se sont exprimés lors du sondage organisé par les organisations syndicales. 89% des personnels se sont exprimés contre l'EPE. Le sondage des étudiants a mobilisé 931 participants et a recueilli 85% des voix contre l'EPE. Il rappelle le vote du CAC sur les statuts de l'EPE : 27 pour, 20 contre, 13

abstentions et celui du Codir : 17 pour, 5 contre, 4 abstentions. Il ajoute que le CT et le CHSCT ont émis un avis unanimement défavorable.

Il rappelle que le vote d'aujourd'hui est une étape décisive. Il explique que le travail mené a été considérable et collaboratif depuis 4 ans. Il remercie l'ensemble des acteurs et des contributeurs. Il souligne que le problème est celui de la temporalité et rappelle que le processus des PIA 2 se terminera fin janvier 2022. Il rappelle que la fusion des universités, l'accueil de la COMUE et la transformation des composantes ont été réalisés. Il estime que ce projet respecte les principes et les valeurs universitaires. La gouvernance sera assurée par ses pairs et les frais d'inscription resteront sous le coup d'un arrêté ministériel. Les seules dérogations au code de l'éducation sont : de pouvoir accueillir des écoles avec PMJ dans cet EPE, la délégation de compétences des conseils centraux aux conseils de composantes et la constitution du CA. Il ajoute souhaiter que cet EPE soit aussi simplificateur des méthodes de fonctionnement. Il fait le constat de circuits de décision extrêmement longs qui mettent de l'inertie dans le fonctionnement. Cette nouvelle université sera agile avec deux grands niveaux. Cet EPE permet d'offrir aux écoles de nouveaux projets et de nouvelles ouvertures. Il ajoute que ce projet respecte les diversités et est basé sur la confiance. Ce projet permettra de répondre aux enjeux sociaux et sociétaux du territoire et de la jeunesse. Cette université publique est aussi porteuse d'excellences dont celle de l'inclusion. Il explique que ce projet se consolidera dans les années prochaines. Il estime que dans 5 ans, la question de l'asymétrie et celle des PMJ auront trouvé des réponses satisfaisantes. Il rappelle que l'objectif est de faire du deuxième pôle universitaire français un acteur majeur de l'ESR en France et en Europe. Il précise que cette université se construit grâce aux partenaires : de l'ESR, le CHU, les organismes de recherche, les voisins européens. Cette université se doit être attractive et inclusive pour ses personnels et ses étudiants. L'université restera à l'écoute des personnels et de leur épanouissement et attentive à la réussite des étudiants.

**Catherine DUCARNE** (CFDT Hauts de France) prononce la déclaration suivante :

« La question de l'EPE n'est pas une question nouvelle. Elle a donné lieu depuis plus d'un an à de longs échanges en CA, et dans d'autres instances de l'Université. Cette question était déjà à l'ordre du jour du premier CA auquel j'ai assisté. A cette occasion, j'étais intervenue pour souligner le contexte de travail difficile, la fatigue et le mal être de nombreux personnels soumis à de forts changements depuis la création de l'Université de Lille. En ce sens, l'avis porté par le CHSCT le 20 avril sur la situation des personnels confirme mes propos d'alors.

Faut-il pour autant rejeter en bloc toute possibilité d'évolution de l'Université pour les prochaines années ? L'immobilisme permettrait-il de résoudre tous les problèmes actuels et de répondre aux défis auxquels doit répondre très vite cette université ?

Ces défis sont en tout premier lieu ceux de la formation des jeunes et de la montée en qualification des salariés et demandeurs d'emploi.

- Pour rappel, la population de la Région est jeune, au deuxième rang en France pour la part des jeunes. Pourtant elle n'est qu'au 4e rang pour les effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur. Le taux de poursuite de l'ensemble des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur est inférieur au niveau national (72,9 %, France : 74,3 %).
- La région est également marquée par un faible niveau de qualification des actifs. Elle est notamment dans le « peloton de queue » pour les diplômés BAC +5, avec seulement 6,7% des actifs.

L'Université de Lille se doit de répondre aux besoins de formation des habitants de ce territoire, mais elle se doit aussi de se mettre en capacité de développer l'excellence dans la Recherche et la réponse aux besoins économiques et sociaux de son territoire et bien au-delà. Et pour cela, la question des moyens, notamment financiers, ne peut être éludée. Prendre le risque de perdre 15 millions d'euros, alors même que l'Université souffre depuis de nombreuses années de sous dotations chroniques me paraît un « coup de poker » risquant fortement de s'avérer perdant-perdant, au détriment de tous.

Alors oui, les statuts proposés aujourd'hui sont loin d'être parfaits, même s'ils ont beaucoup évolué en un an. Ils font le pari d'un rapprochement avec des écoles dont il serait bon qu'à terme elles intègrent pleinement l'université. C'est un enjeu important pour les étudiants en termes de choix d'orientation et de passerelles entre les formations. Cela demandera du temps. La co-signature de tous les diplômes par le Président de l'université est une première étape en ce sens. A chacun d'ici 2027 de faire la preuve de sa capacité à avancer avec les autres pour le bénéfice de tous.

J'exprimerai donc un vote positif sur le texte soumis à consultation. »

**Thomas ALAM** (FSU et CGT) demande le droit de présenter un document support. Il lit la déclaration suivante :

« Je commencerai l'explication de vote de la liste Alternative en vous rappelant d'abord que je suis aussi EC en science politique. Je pense que c'est important de préciser que je suis spécialiste de la réforme de l'Etat et notamment des politiques de santé. J'ai co-dirigé un ouvrage collectif qui porte sur la création des agences régionales de la santé, et j'ai déjà eu l'occasion d'insister sur les analogies frappantes entre la réforme de gouvernance des universités et celle de la gouvernance hospitalière et la création des ARS.

Cette présentation s'appuie aussi beaucoup sur le travail de recherche et d'expertise mené par le collectif Epexit, lui-même nourri par de nombreux échanges avec des universitaires d'autres sites : à Lyon, à Nice, à Toulouse, à Pau, à Montpellier (où un EPE est aussi en construction).

Je crois que l'on pourra tous s'accorder pour dire que nous avons nourri le débat sur l'EPE lillois. Nous sommes parvenus à rendre lisible le véritable enjeu du vote de ce jour. Aujourd'hui, trois ans après la fusion qui n'est pas encore complètement digérée, c'est un vote « historique », qui se présente à nous.

Nous le voyons bien, à travers les messages de soutien de partout en France, les appels nombreux et parfois inattendus, la présence des parlementaires et des candidats aux régionales au rassemblement d'aujourd'hui, notre travail aura été utile. L'organisation du referendum en particulier aura permis que chacun s'approprie le débat, en dépit de la situation sanitaire et c'était l'objectif premier quand on vous a demandé d'organiser une consultation officielle : réenchanter la démocratie universitaire.

Alors ce qu'on vous propose aujourd'hui, c'est d'abandonner les postures partisans, d'abandonner les rivalités d'hier et insister plutôt sur ce qui nous réunit au sein de ce conseil : notre attachement commun à la démocratie universitaire et au service public.

Je passe vite sur le premier point que nous voulions aborder, ces choses sont connues et ne feront que nous diviser. Je passe vite sur ces premières diapositives, nous n'allons pas nous déchirer par ex pour savoir si le doyen de la FaSest a respecté l'article 9 des statuts de sa composante... mais convenons a minima que la légitimité de l'EPE est contestable. Contestable déjà parce que cette réforme de gouvernance n'a pas été débattue au Parlement, contestable aussi parce que nos représentants élus au CNESER ont un émis un avis défavorable qui n'a pas été entendu. Localement,

trois vice-présidentes ont démissionné, de nombreuses composantes ont voté des motions pour demander un referendum, ont plus ou moins confirmé ses votes (6,7,8... peu importe). Ce qui est sûr, c'est que le récent vote de l'élection partielle en collège B a été très clair, que l'avis du CHSCT de mardi est très critique, le CT aussi, mais surtout le Conseil académique de jeudi dernier, la CFVU et la CR n'ont pas adopté la délibération. Chacun sait ce que cela veut dire.

Le deuxième axe de notre explication porte sur la place de l'EPE dans la succession des réformes gouvernementales de l'ESR. Ce que nous nous apprêtons à voter, chacun doit en avoir conscience, s'inscrit dans un projet global, et nous devons choisir si nous souhaitons participer à cette "révolution silencieuse" de l'ESR (pour reprendre le titre du juriste S. Bernard).

Ce projet global, qui poursuit le chemin tracé par la LRU, a notamment été théorisé par l'expert Robert Gary Bobo dans sa note au candidat Emmanuel Macron. J'ai surligné en jaune, car le temps est compté, les points importants. L'objectif est, et on y est presque, voire déjà par endroits, y compris à l'université de Lille, l'objectif c'est : l'augmentation des droits d'inscription. Pour cela, il fallait d'abord introduire la sélection sans le dire, sans faire de vague.

Le chapitre qui nous intéresse, c'est celui-ci : j'insiste sur les termes « Rien d'obligatoire », « liberté d'option », « libérer les énergies », qui font écho à « l'ouverture du champ des possibles » de M. Camart dans son discours du lundi 12 avril.

De quoi s'agit-il en somme ? et j'aurais pu flouter toute la page, il s'agit de nous inciter à faire un « saut dans l'inconnu » de manière volontaire et expérimental. Il s'agit de sortir du code de l'éducation et de nous inciter à le faire en « mettant du sucre dans le café » : introduire une place plus grande des PE non élues, des tutelles en particulier et présidentialiser encore plus l'université. L'objectif ultime restant l'augmentation des droits d'inscription. Nous, nous n'y sommes pas favorables mais nous concevons très bien que certains voient cela d'un très bon œil. Mais il faut que ceci soit clair pour tout le monde, c'est un des enjeux du vote d'aujourd'hui, et l'on ne vote pas sur « le sucre dans le café qui justifie tout ». Le vote d'aujourd'hui est un vote historique, ce n'est pas pour rien que nous nous sommes mobilisés avec autant d'énergie et de solidarité, ce n'est pas pour rien qu'il y avait autant de monde devant le siège en dépit de la pandémie.

Dans les statuts, la sortie du code de l'éducation s'incarne principalement dans l'article 20. Collègues, je vous le dis gravement, nous ne pouvons pas accepter que le Conseil soit complètement verrouillé par la présidence et les tutelles. Nous sommes tout à fait capables d'apprécier la valeur ajoutée du regard des personnalités extérieures mais nous ne pouvons accepter qu'elles représentent autant de voix que celles des enseignants chercheurs. Nous ne pouvons accepter que la parole des personnels BIATSS ou des étudiants soit ainsi marginalisée.

De plus, vous avez voulu que le président du CA ne soit pas un universitaire, une concession aux écoles justifiez-vous.

Mais, comme dernièrement avec PSL et Saclay, il y a de fortes raisons de penser que le jury recommandera bientôt l'accélération de la perte de la PMJ des établissements-composantes et que la présidence échappe à la communauté universitaire, sur le modèle de la gouvernance hospitalière -> Mesdames et messieurs, les personnalités extérieures, excusez-nous de vous interpeler de la sorte mais pour nous c'est un enjeu de souveraineté, nous voulons rester maîtres de notre destin.

Concernant le « sucre dans le café » qui doit faciliter ce « saut dans l'inconnu », l'I-Site, l'I-Site, l'I-Site puisque c'est l'argument principal des défenseurs de l'EPE. Avions-nous d'autres choix ? Il nous semble bien que oui si l'on avait résisté un peu. De ce point de vue, la décision de mettre fin à la ComUe au moment même où le projet d'EPE a été lancé interpelle. De même, il nous semble que

vous avez raté une occasion historique d'expliquer au SGPI et au ministère après le départ de Centrale Lille en décembre 2020 que les écoles étaient contre l'EPE. Regardez l'université de Pau ! Un I-Site sans EPE ! Et ils ne sont pourtant pas la 2e université de France en termes d'effectifs ! Des directeurs de composante vous l'ont dit: il fallait oser se présenter devant le jury, avec le bilan de la fusion et des fusions dans la fusion. En 3 ans, les travailleurs de l'université ont déjà payé un lourd tribut. Les risques psycho-sociaux, la souffrance au travail, explosent comme ne cesse de le rappeler le CHSCT qui vous interpelle.

Et, pour finir, sommes-nous vraiment au clair sur le chemin que trace l'engagement dans un EPE ? La réponse faite à Science Po sur la perte de la PMJ n'est pas rassurante, comme le dit Pierre. Le grand établissement (GE) n'est pas une solution rassurante, surtout si l'on est attaché à la démocratie universitaire. Savez-vous qui rédigera les statuts du GE ? Certainement pas le CA, mais bien le gouvernement. Et vous voudrez que l'on vous suive dans ce grand saut? Avec le risque que l'élection du président n'échappe définitivement à la communauté universitaire ?

C'est donc tout ça (sortie du code de l'éducation, augmentation des droits d'inscription et surtout confiscation de la démocratie universitaire,) que le vote sur l'EPE engage. Et pour l'université « canal historique » il n'y aura plus de retour en arrière possible, plus de réversibilité, sauf à mettre fin à l'EPE dans son ensemble et pour tous les établissements. Donc oui, on perd la PMJ car dans "cet emboîtement des PMJ", l'université historique n'existe plus de manière indépendante.

M. Camart, vous n'avez pas été élu pour sortir du code de l'Éducation. Et, à en juger des réponses que vous avez apporté sur la fin de l'expérimentation, nous ne sommes mêmes pas certains que vous sachiez vraiment où vous nous emmenez. Tout ce que vous réussirez à faire si vous forcez le vote sur l'EPE, contre la majorité écrasante des collègues et des étudiants qui se sont exprimés au referendum, tout ce que réussirez à faire, c'est de fracturer durablement la communauté universitaire alors que nous devrions être toutes et tous solidaires et unis face au COVID.

Chers collègues, chers membres du conseil, je vous le dis solennellement, ne sous-estimons pas le choix historique qui se présente à nous.

Nos collègues, nos étudiant.es et l'ensemble de la société civile nous regardent. A Lille et dans le reste de la France.

Nous avons l'occasion d'entrer dans le « monde d'après » par la grande porte, celle de la démocratie, de l'autonomie, du commun.

Osons nous libérer d'un ensemble de chimères (l'attractivité, la compétition généralisée, le label), toutes ces chimères nous font perdre le sens de nos métiers, le sens de nos missions, et fragilisent le rôle immense qu'une institution comme l'université de Lille peut jouer dans cette grande région. Notre région a tellement donné à la nation et demande aujourd'hui simplement de la reconnaissance.

Alors, que se passera-t-il demain, si nous rejetons les statuts qui nous sont imposés ? Que se passera-t-il si nous refusons le chantage qui nous est fait ?

Et bien, nous nous retrousserons les manches, tous ensembles, notre communauté universitaire réunie, pour demander à l'Etat d'assumer ses devoirs vis-à-vis de cette grande région, de sa population, de sa jeunesse, de ses institutions et de ses entreprises.



L'ensemble des partenaires extérieurs nous accompagnera dans cette démarche, que nous porterons la tête haute, davantage tournée vers nos amphithéâtres et nos laboratoires que vers Shanghai et ses classements absurdes.

Pour finir, il est toujours utile de faire un bref détour par le passé. Vous le savez, notre belle université publique est l'héritière du mouvement de refondation des universités de Lille dans les années 1960. Au moment où elle commençait à être touchée par la désindustrialisation, la région a obtenu des investissements massifs de l'Etat. Non, pas en répondant à quelques « appel à projets », en abandonnant notre souveraineté pour quelques morceaux de sucre ? Non. Tout l'inverse !

Nos prédécesseurs, avec les forces vives du territoire, se sont battus pour développer l'enseignement supérieur et la recherche dans une région qui en avait bien besoin, qui avait fortement contribué à la richesse nationale sans bénéficier de beaucoup de soutien en matière d'ESR.

C'est ce modèle qui doit nous inspirer aujourd'hui, ce modèle qui doit nous aider à inventer un horizon plein de sens, d'utilité sociale et d'imagination.

Alors que nous sommes encore en pleine pandémie, ne gâchons pas cette occasion historique de reprendre notre destin en mains. Fièrement, en nous montrant dignes de ceux qui nous ont précédés, en pensant à nos enfants, et aux générations futures.

Il en va de notre destin collectif dans ce « monde d'après », dans ce « monde d'après » que nous écrivons ensemble. Ce n'est pas à un renoncement que nous vous convions, mais bien à un projet enthousiasmant, où chacun trouvera sa place. « ce qui se fait sans nous, se fera contre nous ». N'oublions jamais cette phrase de Nelson Mandela,

C'est cette alternative que nous vous invitons à rendre possible, en vous demandant avec la solennité la plus grande de voter contre la sortie du code de l'éducation, de voter contre les statuts de l'EPE. »

**Jérôme FONCEL** rappelle, au nom du collectif SuniR, que le mandat des conseillers a été obtenu par le suffrage direct et que la démocratie sera renforcée si l'on respecte les missions et prérogatives des administrateurs. Il explique que celles et ceux qui vont voter contre l'EPE ne sont pas moins rationnels que celles et ceux votant pour. Il ajoute que quel que soit l'issue du vote, il faudra continuer de travailler de concert.

En premier lieu, il expose que la gestion démocratique du projet fut l'antithèse au départ de ce qui pouvait être attendu. Il appelle à se doter de règles de consultation démocratique cohérentes pour l'avenir. Il explique que ni le référendum ni le vote du codir n'est prévu comme une modalité d'expression dans les statuts.

Il rappelle la tentative de passage en force lors du CA en mars 2020. Il ajoute que la proposition de 25% de nommés des écoles fut unanimement rejetée et que collectivement, les personnels et usagers ont contribué à une juste représentation de la communauté universitaire au CA.

Il signale l'asymétrie structurelle du fait de la personnalité des écoles et de son autonomie induite. Il ajoute que l'autonomie doit guider le projet pour une convergence souhaitable, conduisant les composantes vers un degré d'autonomie satisfaisant.

Il explique que les principes de gouvernance du futur EPE souffrent d'incohérence et d'inconsistance, entre fausses améliorations et vraies embolies au niveau facultaire. Il déplore l'incapacité de la direction à défendre la compétence décisionnelle décentralisée des composantes pour les assimiler à des services déconcentrés.



Il estime que ces statuts sont un socle bancal à défaut d'une vraie vision de ce qu'est une université internationale. Il ajoute qu'un projet d'EPE alternatif, une philosophie, une trajectoire très différents sont possibles pour relever les défis à venir : subsidiarité, gouvernance lisible et structurée, décentralisation et réel transfert des compétences.

Il ajoute que le collectif SuniR prendra toute sa part dans la construction de ce projet. Il estime que les marges de manœuvre, à travers le règlement intérieur, restent importantes pour construire un EPE à dimension humaine. Il explique que l'EPE doit susciter l'adhésion, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Il estime que l'université de Lille et les écoles rassemblées en EPE, guidées par des acteurs au service d'un destin collectif, peuvent transformer l'essai. Pour ces raisons, le collectif SuniR votera favorablement aux statuts.

**Michelle GROMADA** (Liste FSE & SOLIDAIRES) s'inquiète de la possible hausse des frais d'inscription avec l'EPE. Elle signale que la présidence a reconnu qu'il s'agissait d'un sujet lors d'un rendez-vous. Elle appelle à avoir conscience que c'est sur l'avenir de l'université, des étudiants, des conditions de travail des personnels que porte le vote d'aujourd'hui.

Elle ajoute que la hausse des frais d'inscription est visible dans les EPE déjà mis en place. Elle cite en exemple l'université EPE Côte d'Azur où un partenariat permet à la Skema d'utiliser la marque « université Côte d'Azur » sur ses diplômes aux frais d'inscription plus élevés. Elle donne également l'exemple de l'abandon des licences à Paris Saclay avec la création d'une école universitaire de premier cycle où l'on retrouve l'ensemble des filières non-sélectives. Les masters et diplômes d'excellence sont proposés avec des frais d'inscription plus élevés. Elle explique que les frais d'inscription de Sciences Po Lille et ceux de l'académie ESJ sont également plus élevés (entre 3 400€ et 4 500€ l'année). Elle demande comment éviter que des filières aient des frais d'inscription aussi élevés avec la création de l'EPE. Elle demande comment éviter des frais d'inscription différenciés au sein de l'EPE. Elle ajoute que des frais différenciés s'appliquent déjà à l'université de Lille en citant en exemple les dérogations aux frais d'inscription avec Erasmus Mundus (4 500€) et la prochaine application des frais d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires. Elle signale également que la FST n'a pas accès au budget de formation des nouvelles filières masters gradués.

Elle ajoute que la réponse habituelle à cette crainte des hausses des frais d'inscription est que l'université délivre des diplômes d'Etat. Elle estime qu'après l'EPE, viendra le grand établissement, où il sera possible de délivrer des diplômes d'établissement. Elle demande si le futur est d'avoir des frais d'inscription de 2 280€ l'année en licence comme à Paris Dauphine. Elle estime qu'il sera difficile de s'y opposer quand les instances seront verrouillées, la place des étudiants moins importante dans les conseils et le poids des écoles et des personnalités extérieures importantes dans les instances. Elle ajoute qu'il est important pour un élu étudiant de rejeter ce projet face à la diminution de la place des étudiants dans les conseils.

**Aymeric POTTEAU** (SynergieS) précise s'exprimer au nom du collectif SynergieS. Il expose que le collectif mesure l'importance de la séquence de vote qui va s'ouvrir à propos de l'approbation des statuts de l'EPE ainsi que la responsabilité pesant sur les administrateurs dans un contexte singulier. Il ajoute que c'est l'approche du terme non-négociable de la période probatoire de l'ISITE qui conduit à devoir se prononcer sur les statuts dans un contexte sanitaire, politique et social défavorable.

Au niveau sanitaire, il estime que la pandémie n'a pas facilité le débat mais qu'elle ne l'a pas empêché. Il rappelle que 7 CA ont abordé le sujet et que des réunions d'information et des assemblées générales se sont également tenues. Au niveau politique, il explique que certains aspects

de la politique gouvernementale en matière d'enseignement supérieur attirent l'hostilité d'une partie de la communauté. Il estime que c'est surtout le contexte social qui place la délibération sous un jour particulier. Il rappelle que la fusion des universités lilloises n'a que trois ans et que si elle a démontré sur de nombreux aspects son utilité, elle a cependant conduit à des réorganisations, des réimplantations, des restructurations de services, postes, de fonctions. Il insiste sur le coût humain important liée à cette dernière. Il estime que la sous-dotation chronique dans toutes les catégories de personnel conduit à cumuler les tâches, les responsabilités, à accomplir des heures complémentaires de manière déraisonnable. Il ajoute être attentif à l'avis du CHSCT qui s'est fait l'écho de ces souffrances au travail auxquelles l'établissement doit apporter les réponses qui s'imposent.

Il affirme que le collectif SynergieS n'ignore rien des inquiétudes voire des hostilités qui se sont exprimées à propos des statuts à l'occasion des nombreuses consultations. Il appelle à ne pas caricaturer le résultat de ces votes à caractère consultatif. Il rappelle que seul un sixième des personnels a participé au référendum organisé par les organisations syndicales. Il observe que certains conseils de composante ont voté contre mais que de nombreux conseils de composante ont également voté pour. Il estime que les résultats du CAC illustrent bien la division de la communauté et appelle à respecter l'opinion des dubitatifs. Il ajoute que les doyens et directeurs de composante ont majoritairement voté en faveur de l'EPE au sein du Codir. Le projet a également suscité l'adhésion de nombreux directeurs d'unités de recherche.

Il tient à revenir sur les trois principales inexactitudes concernant l'EPE. Il estime que cette évolution ne peut être assimilée à la fusion des universités compte tenu de l'autonomie de gestion que conserve les établissements-composantes. Les statuts de l'EPE ne conduisent pas à modifier la nature profonde de la future université de Lille, qui en application de l'article 3 de l'ordonnance du 12 décembre 2018, demeure un établissement public régi par principe par les dispositions communes du code de l'éducation. L'ordonnance prévoit la possibilité de déroger pour permettre d'adapter le fonctionnement de l'établissement à l'agrégation des établissements-composantes conservant leur PM. Il ajoute que l'EPE n'emporte pas l'augmentation des frais d'inscription.

Les statuts offrent un cadre de gouvernance qui devra s'exercer dans le respect de la législation et de la réglementation applicable à ce service public de l'enseignement supérieur. La politique qui sera menée sera celle soutenue par la majorité issue des élections universitaires. Il ajoute que les établissements-composantes pèseront peu compte tenu de leur faible effectif. Le groupe SynergieS a indiqué ses lignes rouges notamment concernant le degré d'asymétrie entre composantes et établissements-composantes. Il ajoute que l'équipe présidentielle a pris la mesure de leurs préoccupations, a ouvert de nombreuses instances de discussion conduisant sur de nombreux aspects à une co-construction avec les membres investis de tous les groupes représentatifs des différentes instances. Il estime que les statuts de l'EPE apportent des améliorations avec une structure à deux niveaux et un bon équilibre entre la décentralisation et le maintien d'un pouvoir central garantissant l'équité.

Il ajoute que les membres du collectif SynergieS participeront en conscience à ce scrutin. Ces statuts marquent une nouvelle étape dans le processus de consolidation d'un grand pôle universitaire au nord de Paris, rassemblant université et écoles, visant à répondre aux besoins et ambitions des habitants et du tissu socio-économique des Hauts-de-France. Cette volonté est encouragée par le PIA et la création de grands ensembles universitaires souhaitée par les pouvoirs publics. Il explique que la question est : à l'aune de ce qu'est le territoire, son passé, des enjeux et grandes mutations du monde contemporain, de la sous-dotation historique, est-il possible de renoncer à cette ambition et à l'ensemble des opportunités ?

Il ajoute que, dans leur majorité, les membres du collectif SynergieS voteront en faveur des statuts, convaincus de la pertinence du projet pour l'enseignement supérieur public lillois, pour l'avenir de son territoire et de sa population.

**Marjorie MEISS** (SynergieS) explique être en décalage sur ce vote avec la liste SynergieS. Elle précise suivre le projet d'EPE depuis plus d'un an et avoir signalé des réticences au démarrage de l'examen du projet. Elle estime que les discussions qui ont animé le CA et l'ensemble de la communauté universitaire ont permis d'améliorer le projet. Elle souligne l'engagement de l'équipe présidentielle au cours des derniers mois en dépit du contexte défavorable créé par la crise sanitaire. Elle ajoute que les statuts actuels n'ont pas apaisé toutes ses craintes. Elle précise avoir conscience de l'immense enjeu que représente la transformation de l'établissement et le maintien du label ISITE. Elle explique que, devant l'incapacité de résoudre le conflit intérieur que fait naître cette situation et constatant la très nette opposition au projet du secteur lettres-sciences humaines et sociales dont elle est issue, elle s'abstiendra.

**Zacharie SADEK** (InterAsso) lit la déclaration suivante :

« Monsieur le Président, chers collègues du Conseil d'Administration,  
Je pense que nous sommes unanimes aujourd'hui pour dire que le vote qui se tiendra dans quelques instants sera historique et aura des conséquences importantes sur notre établissement, sur notre organisation commune, sur la répartition des compétences et des responsabilités. En effet, en sortant de cette visioconférence, nous aurons décidé (ou pas) de la dissolution de l'Université dans un nouvel ensemble, avec des règles de fonctionnement particulières et dérogoires au Code de l'Education.

Cette transformation s'inscrit dans une stratégie nationale de labellisation qu'à titre personnel nous contestons, car elle vise à améliorer une position au sein de classements et d'échelles dont les élaborations sont contestables. Cependant, force est de constater que notre site et ses partenaires sont dépendants du label d'excellence I-SITE et que sa perte pourrait vraisemblablement entraîner des pertes financières, des licenciements, la dépréciation de nos diplômes et une forte baisse d'attractivité du site. Les axes stratégiques avancés sont d'ailleurs pertinents, afin de renforcer les double-cursus, les programmes d'échange internationaux, la réflexion autour du changement climatique et de la transition écologique et technologique dans les Hauts-de-France, à l'heure où la planète doit faire face à de nouveaux dangers et périls, avec comme premier signal annonciateur l'épidémie de Covid-19 qui bouleverse nos vies depuis plus d'un an.

La fusion prévue dans le dossier I-SITE de 2017, l'ordonnance arrivée en 2018, nous avons, donc trois à quatre ans :

- trois à quatre ans pour anticiper le travail institutionnel,
- trois à quatre ans pour sensibiliser les étudiants, les enseignants, le personnel, aux enjeux, à la nouvelle évolution de l'établissement.
- 3 à 4 ans pour travailler avec les écoles et rapprocher les communautés afin d'anticiper au mieux cette échéance.
- 3 à 4 ans pour consulter, pour faire des remontées de terrain sur le projet à présenter au jury international, pour construire des modèles de gouvernance différents des chambres d'enregistrement que nous connaissons actuellement, pour faire en sorte que l'excellence tant clamée et promise consiste à la progression de chacun dans son travail, car par définition tout peut être excellent, toute réalisation peut être très bien (selon le Larousse) pour peu que la réalisation du travail soit rigoureuse et réfléchie.

Or, le projet qui est aujourd'hui présenté a été construit dans la précipitation, de manière totalement chaotique.

- Chaotique sur la Stratégie : La stratégie Principe et Engagement était un vulgaire brouillon que tous les établissements n'ont pas approuvé et où était détaillé un schéma d'administration qui ne correspondait à personne (et qui au final a été totalement revu, bien heureusement). Fixer une stratégie, c'est fixer un cap, quelque chose à atteindre et c'est ENGAGEANT. Et parce que ça doit être engageant, ça doit faire l'objet de discussions préalables avec la base. Une stratégie ne peut aboutir correctement si tout le monde y consent, surtout quand elle concerne plusieurs dizaines de milliers d'étudiants et de personnels.

- Chaotique sur la méthode pour écrire ces Statuts. Le 11 juin 2020 par ma voix, le 1<sup>er</sup> octobre 2020 par la voix de mon collègue Romain GAUDY (je vous renvoie aux PV du CA), nous avons demandé un espace de réflexion collégiale et des groupes de travail inter-établissements pour que les élus (les légitimes représentants des communautés) puissent prendre part au travail. SynergieS avait d'ailleurs formulé cette requête en mars 2020. Aux années de potentiel travail gâchées se sont rajoutés quelques mois de trop avant que nous puissions enfin faire évoluer le texte à partir de novembre. Certes le texte a évolué, et notamment ma formation politique y a contribué pour accroître le nombre de représentants étudiants au CA, en CFVU, pour créer un conseil étudiant, pour que les élus du CA puissent avoir un droit de regard sur les décisions des composantes, bref pour faire valoir les intérêts de la communauté étudiante (et je vous en remercie M. le 1<sup>er</sup> VP, cher Nicolas). Néanmoins ces modifications sont intervenues à la marge sur un travail déjà réalisé, un schéma de gouvernance et des principes déjà édictés, j'y reviendrai.

- Chaotique par la sortie de Centrale, en décembre, symptôme de l'échec de ces discussions au sommet et des négociations « sur un coin de table » qui en fin de compte entraînent la désolidarisation de tous et débouchent sur des compromis bancals. Depuis bien longtemps, la question de l'école d'ingénierie est une revendication fondamentale de Centrale, et au lieu de faire une réelle discussion avec les acteurs, la FST, Polytech, pour fixer un cap avec différents échelons, la question a été tout bonnement éludée, ce qui au-delà de la sortie de Centrale, fragilise le maintien de l'I-SITE.

- Enfin le processus s'est conclu sur de nombreuses démissions et sur la défiance. Sur la défiance d'une partie du personnel et des étudiants, qui s'est exprimée lors du référendum organisé par les syndicats. Même s'il eut fallu réaliser une réelle consultation avec un débat contradictoire, ces voix ne sont pas à négliger et sont légitimes. Mais aussi sur la défiance des composantes, des composantes les moins aux faits du processus, laissées à la marge et qui ont voté par peur d'entrer dans un magma incompréhensible, ou les sciences juridiques et sciences humaines et sociales sans les nommer, seraient reléguées au second plan. Les votes des instances reflètent bien cette défiance, qui à notre sens persistera quelle que soit l'issue du scrutin.

Sur le texte de Statuts en lui-même, car oui, la politique et la technicité sont liées, et les services ont pour missions d'appliquer les directives politiques, et non pas de les rédiger. A bon entendeur. Je ne reviendrai pas sur tout le projet, qui comme je l'ai déjà dit a plutôt évolué dans le bon sens, mais uniquement sur des points qui nous ont marqué à InterAsso et sur lesquels nous militons depuis maintenant plus d'un an :

- Sur la subsidiarité des composantes, c'est un élément intéressant, si on ne confond pas ce concept avec l'autonomie. Aussi, on peut faire en sorte que les composantes puissent prendre des décisions les concernant dans leur Conseil, mais uniquement si le contrôle de l'Université est rigoureux, en permanence. Nous ne nous résoudrons jamais à voir l'émergence d'une douzaine de petites universités, qui prennent leur décision sans aucun cadre commun, sans ces ponts essentiels constitués par l'échelon central, ses institutions et ses services.

- Sur la représentation des communautés, pourquoi les vice-présidents non statutaires, étudiant, les chargés de missions sont exclus du Comité de Direction, qui a vocation à décider de l'ordre du jour des instances. Comment peut-on tolérer que plus d'un tiers de notre Conseil soit laissé à des personnalités extérieures, et que les étudiants et personnels BIATSS soient réduits à seulement 26% des voix délibératives ? Autant je peux comprendre que l'on fasse appel à des extérieurs pour participer aux échanges, pour nourrir nos réflexions, car on travaille avec d'autres entités, sur un territoire précis, et nous devons prendre des décisions cohérentes vis à vis de nos partenaires. Autant ce nombre de voix ainsi distribuées me choque, pour des personnes qui, pardon, au Conseil de l'actuelle Université de Lille, n'ont rien apporté, si ce n'est une minorité qui donne son avis, toujours les mêmes personnes par ailleurs. Nous saluons néanmoins la constitution d'une formation restreinte du CA qui permettra de recentrer certaines prérogatives sur les communautés, premières concernées, je le rappelle, par la stratégie et les orientations prises par le CA.

- L'écart entre les écoles et les composantes a été réduit, par des avancées sur la diplomation, par la place du Président dans les instances des établissements composantes.

Au-delà du fait que les écoles conservent leurs outils de gouvernance, leur subvention pour charge de service public, et donc une véritable autonomie, leur intégration dans l'ensemble universitaire n'est pas entière : sur les services communs universitaires ou sur la section disciplinaire, l'implication des écoles n'est pas acquise, car conditionnée à une décision de leur part en fonction des sujets. Comment construire un projet commun si l'investissement des uns et des autres n'est pas réel et entier, dans la culture, dans la vie étudiante, dans l'aide sociale, dans la construction de double cursus ou de politiques d'insertion professionnelles, dans l'accès aux bibliothèques et où (et c'est la cerise sur le gâteau) chacune des écoles peut partir de manière facilitée ?

Chaque élu InterAsso ici présent votera en son âme est conscience, conformément aux décisions des associations et fédérations lilloises. Une chose est sûre, c'est que nous défendrons jusqu'au bout une ligne pragmatique et réaliste sur le territoire, ainsi que nos valeurs fondamentales : respect entre les uns et les autres, sauvegarde de la démocratie et de l'échange d'opinions, partage et actions communes, ouverture sur le monde, transmission et développement du savoir comme missions fondamentales du service public. C'est cela qui aurait du être au cœur de la démarche, et qui malgré tout devra prospérer à l'avenir.

De manière symbolique, n'oubliez pas que Louis Pasteur, à qui nous devons des progrès considérables sur la vaccination contre la rage, vient de notre établissement, et a enseigné à la Faculté des sciences de Lille à partir de 1854. Notre cher Albert Calmette, père du vaccin contre la tuberculose, à la fin du XIXe siècle participait à notre communauté en son temps. René Cassin, membre de la France Libre, président de la CEDH, rapporteur de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme à l'ONU, prix Nobel de la Paix, a été enseignant dans notre Université de 1920 à 1929. Sans compter toutes les personnalités issues de nos amphithéâtres, chefs d'Etat, députés, maires, ministres, avocats, médecins, romanciers, mathématiciens, chimistes, acteurs, philosophes, sociologues... Bref. C'est le moment de prendre nos responsabilités, sans renier le passé et résolument tournés vers l'avenir, pour éviter que notre chapelle commune qui a tant profité à ces personnes s'effondre, pour éviter que de mauvais choix nous mènent à la catastrophe et au désastre, pour que puisse prospérer ce beau service public à Lille qu'est l'Université. N'oubliez jamais, comme disait Nelson Mandela, que l'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde. C'est donc ça, la transition globale que nous devons viser !

Je vous remercie. »

**Ryan L'EVEILLE** (UNEF) explique que le vote d'aujourd'hui est historique et que ce type de vote ne se fait pas dans une période de crise de confiance. Il rappelle que la question de l'EPE est ancienne et

que les mécontentements subsistent. Il cite Louis Latzarus : « la démocratie est l'art de supprimer les mécontentements ». Il ajoute que l'université va dans une direction incertaine. Il réagit aux propos du président estimant que l'EPE ne va pas échouer. En tant que responsable national de l'UNEF, notamment à Paris Saclay, il estime que les partisans de l'EPE ont été dépassés dans cette université. Il ajoute qu'une boîte de Pandore sera ouverte avec la création de l'EPE. Il estime que le projet a été monté sans les premiers concernés et que les étudiants n'ont pas connaissance de ce projet. Il ajoute que le vote d'aujourd'hui se résume à une perte de souveraineté. Il estime que le vote d'aujourd'hui ne se tient pas dans les bonnes conditions ni en se posant les bonnes questions. Il explique que le CNESER a dit qu'il fallait un investissement d'un milliard. Il appelle à respecter l'université et les étudiants.

**Cosimo PRETE** (Société Crime Science Technology) s'étonne du regard porté sur les personnalités extérieures et la façon dont elles sont interpellées de manière directe ou indirecte. Il explique avoir longtemps été étudiant à l'université de Lille et rappelle la force de son engagement pour l'université. Il espère tracer le chemin pour bien d'autres des personnalités extérieures qui rejoindront à l'avenir ce conseil d'administration. Il estime important de ne pas confondre souveraineté et autarcie. Il ajoute que les administrateurs sont là pour construire un dialogue tous ensemble dans l'intérêt du collectif et pour créer une synergie. Il appelle à être inclusif et à intégrer les personnalités extérieures dans ce dialogue.

**Jamal EL KHATTABI** (SNESUP FSU) explique ne pas avoir entendu d'argument justifiant l'EPE. Il est très fier de la prise de parole des étudiants.

**Jérôme FONCEL** demande ce qui se passe si une école vote défavorablement.

**Le président** explique qu'un cycle d'expression de votes, du CT et du CA, sera nécessaire.

**Marie-Dominique SAVINA** confirme.

**Les statuts de l'université de Lille 2022 sont soumis à l'adoption du conseil (délibération n°CA-2021-053).**

Nombre de votants : 37

*Pour* : 26

*Contre* : 9

*Abstention* : 2

*Ne prend pas part au vote* : 0

**Thomas ALAM** demande si une insécurité juridique est présente derrière le vote du CT.

**Le président** lui répond que non.

**Marie-Dominique SAVINA** annonce les résultats de Sciences Po Lille : 19 pour et 11 contre.

**Zacharie SADEK** ajoute que les statuts sont adoptés à Sciences Po Lille et à l'ESJ. A l'ENSAPL, les résultats sont : 10 pour, 9 contre, 1 abstention.

**Marie-Dominique SAVINA** confirme. Elle annonce les résultats de l'ENSAIT : 28 pour, 1 contre, 2 abstentions.

**Patricia MELNYK** (SynergieS) demande si les chiffres de l'ESJ sont disponibles.

**Nicolas LEBAS** (Région Hauts de France) annonce les résultats de l'ESJ : 27 pour, 4 contre.

***Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h15***

La Directrice générale des services

Le Président

Marie-Dominique SAVINA

Jean-Christophe CAMART

PROJET